

Activités sportives de l'association

L'Association sportive (AS) du collège vous propose de nouvelles activités sportives qui allient pratique et plaisir. Découvrez la programmation de l'année 2023-2024 proposée par Mme Chavoix, Mme Berrehar et M. Saadoune.



2024-2025

L'ÉQUIPE EPS
DU COLLÈGE JOLIOT CURIE
PRÉSENTE

L'ASSOCIATION SPORTIVE (AS)

C'est :

- Une multitude d'activités physiques et sportives ;
- La possibilité d'améliorer sa pratique personnelle en prenant un max de plaisir ;
- L'accès à des sorties culturelles et sportives tout au long de l'année ;
- Une formation au parcours citoyen : recrutement des jeunes officiels qui exerceront les rôles d'arbitres, reporters, juges, coachs, capitaines, secouristes, éco responsables, interprètes, dirigeants, organisateurs, ..

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 12H30 À 13H30 &
LE MERCREDI APRÈS-MIDI.



LISTE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

	Lundi-12h40-13h30	Mardi-12h40-13h30	Mercredi 13h00 - 15h00	Jeudi 12h40-13h30	Vendredi 12h40-13h30
Basket Mme Chavoix		6ème 5ème (Gymnase JC)	Tous niveaux (Gymnase JC)		4ème 3ème (Gymnase JC)
Tennis de Table Mme Berrehar				Tous niveaux (Gymnase JC)	
Futsal M. Saadoune	Filles (Gymnase Henri Wallon)	4ème 3ème (Gymnase Henri Wallon)	Tous niveaux (Gymnase Henri Wallon)		6ème 5ème (Gymnase Henri Wallon)

QUAND PRATIQUER ?

- Le temps des LOISIRS : N'importe quel élève peut pratiquer l'ensemble de trois activités et alterner en fonction de ses envies.
- Le temps des COMPETITIONS : Pour les élèves les plus assidus, affrontez les joueurs des autres collèges du district d'Antony, puis le département des Hauts de Seine, suivi de la région Ile de France et enfin au niveau nationale.

ADHESION

Cotisation annuelle : 30 €
Paiement uniquement en espèces ou PASS +

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

Adressez-vous à Madame Chavoix,
Madame Berrehar & M. Saadoune.

Fiche d'inscription disponible sur le site "rubrique
Association Sportive" à remettre aux professeurs d'EPS.
Lien : <http://www.clg-joliot-curie-bagneux.ac-versailles.fr/>



Le sport à l'honneur au collège Joliot Curie

La journée nationale du sport scolaire a lieu chaque année en septembre dans la France entière. Cette année, elle s'est déroulée le 18 septembre et bien évidemment le collège a participé à cette célébration. L'objectif de cette journée est de **promouvoir le développement de la pratique sportive notamment du sport scolaire, tout en continuant à s'appuyer sur les valeurs du sport, de l'olympisme et du paralympisme.**





Cette journée vaut une programmation d'animations concoctées par l'équipe EPS. Ainsi, ils ont organisé, pour les quatre classes de 6e, une matinée de découverte des activités proposées à l'Association Sportive du collège. En pratiquant dans les trois ateliers mis en place, les élèves ont pu essayer un parcours à l'aveugle avec guide ; du peteca et du goalball (pratique exclusivement créée dans le cadre des JO paralympiques de 2024). C'est un moyen d'intégration et d'échanges entre les élèves. Chaque atelier était encadré par un professeur.



Les enseignants d'EPS du collège, M. Bonini , M. Saadoune, Mme Chavoix et Mme Berrehar ont rappelé aux élèves que pour pouvoir participer aux activités de l'association sportive du

collège, proposées sur la pause méridienne et le mercredi après-midi, notamment pour les rencontres inter-établissement, ils doivent rapporter leur autorisation parentale et leur cotisation de 30€ (paiement possible avec le Pass +).

Repartis avec le sourire, les élèves semblent avoir beaucoup apprécié leur matinée.





Félicitations également aux deux équipes qui ont su se distinguer et remporter la coupe de la Journée du Sport Scolaire.



Utilisation des réseaux sociaux – Prévention Harcèlement

Vous trouverez, ci-dessous, le cadre d'utilisation des téléphones portables au sein du collège (inclus les réseaux sociaux).

Message de prévention contre le harcèlement et cyber-harcèlement

Utilisation des Réseaux Sociaux

L'accès à un réseau social (facebook, tiktok, snapchat, instagram, telegram, twitch, whatsapp, youtube...) est interdit aux mineurs de moins 13 ans, et depuis Juillet 2023, doit être soumis à un **ACCORD PARENTAL** pour les mineurs de moins de 15 ans.



Il est déconseillé de créer des groupes de classe via les réseaux sociaux.

Nous vous invitons plutôt à consulter Pronote ou à contacter directement le collègue pour toute information

Important

Pour rappel, l'utilisation du téléphone portable et de tous les autres objets connectés est **interdite au sein du collège** (loi du 3 août 2018). Le téléphone doit être éteint et dans le sac. Pour toute urgence concernant votre enfant, vous pouvez contacter la vie scolaire.

Utilisation réseaux sociaux

Nous appelons tous les parents à une vigilance accrue quant à l'utilisation des réseaux sociaux par leurs enfants. Celle-ci **engage votre responsabilité** en cas de débordement et d'utilisation nuisible de ces réseaux.

HARCELEMENT / CYBER-HARCELEMENT

Toute forme de harcèlement est un **délit pénal** dont la peine maximale peut aller, dans les cas les plus graves, jusqu'à 10 ans de prison et 150000 euros d'amende.

Dans tous les cas, **ce sont les parents des auteurs mineurs qui seraient responsables civilement** et devraient indemniser les parents de la victime.

Au sein du collège, toutes les formes de harcèlement exposent leurs auteurs à des sanctions lourdes pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.



contacter le collègue au 01.45.46.34.32

le 3020 et 3018 pour le cyber-harcèlement (numéros nationaux gratuits)

Devoirs faits

Devoirs faits au collège

C'est parti !



Les devoirs à la maison, ce n'est pas toujours simple...



Avec Devoirs faits, on progresse de jour en jour !



Devoirs faits c'est

<p>Pour tous les collégiens volontaires</p>	<p>Gratuit</p>	<p>Après les vacances de la Toussaint</p>
<p>Encadré par des professeurs, des assistants d'éducation, des volontaires du service civique et des associations répertoriées sous la coordination de l'équipe éducative</p>	<p>En lien avec les parents</p>	<p>Horaires fixés par l'établissement en dehors des heures de cours</p>



Modalités : Jusqu'à 2h pour les 6ème ou 3h (5ème, 4ème, 3ème)
par semaine maximum par élève.

Inscriptions et renseignements auprès de M. Ensergueix, CPE.

Collège Joliot Curie

Madame, Monsieur,

Notre collège met en œuvre le programme « devoirs faits » qui prendra place en dehors les heures de classe, en fonction du planning ci-dessous. Vous pouvez noter que toute l'amplitude horaire d'ouverture du collège est concernée, il convient donc de choisir les heures les plus pertinentes pour votre enfant (matin, soir, sur une heure de permanence régulière...).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
M1	8h-9h	8h-9h	8h-9h	8h-9h	8h-9h
M2	9h-10h	9h-10h	9h-10h	9h-10h	9h-10h
M3	10h-11h	10h-11h	10h-11h	10h-11h	10h-11h
M4	11h-12h	11h-12h	11h-12h	11h-12h	11h-12h
Demi-pension					
S1	13h30-14h30	13h30-14h30		13h30-14h30	13h30-14h30
S2	14h30-15h30	14h30-15h30		14h30-15h30	14h30-15h30
S3	15h45-16h45	15h45-16h45		15h45-16h45	15h45-16h45
S4	16h45-17h45	16h45-17h45		16h45-17h45	

Ce dispositif permettra à votre enfant de bénéficier d'un temps d'étude accompagnée pour réaliser ses devoirs. Il s'adresse aux élèves volontaires ou repérés par les équipes pédagogiques. La prise en charge des élèves se fait par des professeurs, CPE, AED, assistants pédagogiques ou étudiants de l'association ZupdeCO.

Une fois l'élève inscrit **sa présence est obligatoire** à la séance de Devoirs Faits, les absences seront comptabilisées sur Pronote. Etre volontaire signifie donc s'engager à participer régulièrement à l'accompagnement, l'assiduité étant une des conditions principales de la réussite scolaire. Etre volontaire signifie également avoir l'autorisation de ses parents ou de ses responsables légaux.

C'est la raison pour laquelle nous vous remercions de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous.

Jusqu'à 2h pour les 6ème ou 3h (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème})/semaine maximum par élève.

A remettre au CPE pour valider l'inscription

Contact pour information si besoin : yohan.ensergueix@ac-versailles.fr

Je soussigné(e) Madame, Monsieur responsable légal(e) de l'enfant

Nom : Prénom : classe :

Autorise son inscription au dispositif « Devoirs faits »

Jour 1 : Horaires :

Jour 2 : Horaires :

Jour 3 : Horaires :

Date :

Signature des Parents :

La fiche ci-dessus est à compléter et remettre à M.

Ensergueix.



DEVOIRS FAITS AU COLLÈGE



C'est parti !